

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 12 mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à HECTOR France

Secrétaire de séance : CHAUVIN Christian

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2025-16 -Demande de subvention au Département pour le programme de voirie communale 2025

Monsieur le Maire rappelle le marché qui a été attribué à la Société Routière du Midi en mai 2023 conformément aux dispositions ci-après rappelées : Accord-cadre à bons de commandes mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur soumis à l'attribution des bons de commande.

Il présente à l'Assemblée le programme de voirie 2025 tel que défini par la commission voirie qui se décompose comme suit :

CHEMIN	Montant HT	Montant TTC	Section
Installation de chantier	3 815.52	4 578.62	F
VC5 – LE VILLARD	25 204.00	30 244.80	I
VC5 – LE VILLARD	26 534.24	31 841.09	I
VC42- LES BLÂCHES	4 459.04	5 350.85	F
VCRI - LAFITTE	5 742.50	6 891.00	F
LE VILLAGE	2 890.56	3 468.67	F
CHEMIN ROUTE DE FAYE	15 805.45	18 966.54	I
IMPASSE BERTHAUD	18 234.94	21 881.93	F
A payer en fonctionnement	35 142.56	42 171.07	
A payer en investissement	67 543.69	81 052.43	
Total	102 686.25	123 223.50	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser les travaux de voirie tels qu'énumérés ci-dessus qui ont été prévus au budget 2025,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention du **Département** pour ces travaux de voirie,
- **Autorise** le Maire à signer le bon de commande d'un montant de 123 223.50 € TTC,
- **Autorise** le Maire à mandater les dépenses correspondant à ces travaux qui seront réalisés par la Société Routière du Midi et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

